SYNDICAT INTERDÉPARTEMENTAL POUR L'ASSAINISSEMENT
SIAAP
DE L'AGGLOMÉRATION PARISIENNE

syctom
l'agence métropolitaine des déchets ménagers

Projet de traitement commun des boues du SIAAP et des déchets organiques du Syctom

Présentation Méthéor le 18 novembre 2016

Céline LAFON
Syctom

Le Syctom, l'agence métropolitaine des déchets ménagers

Un service public de traitement des déchets ménagers

Un territoire urbain dense

84 communes
5,7 millions d'habitants
2,4 millions de tonnes de déchets/an

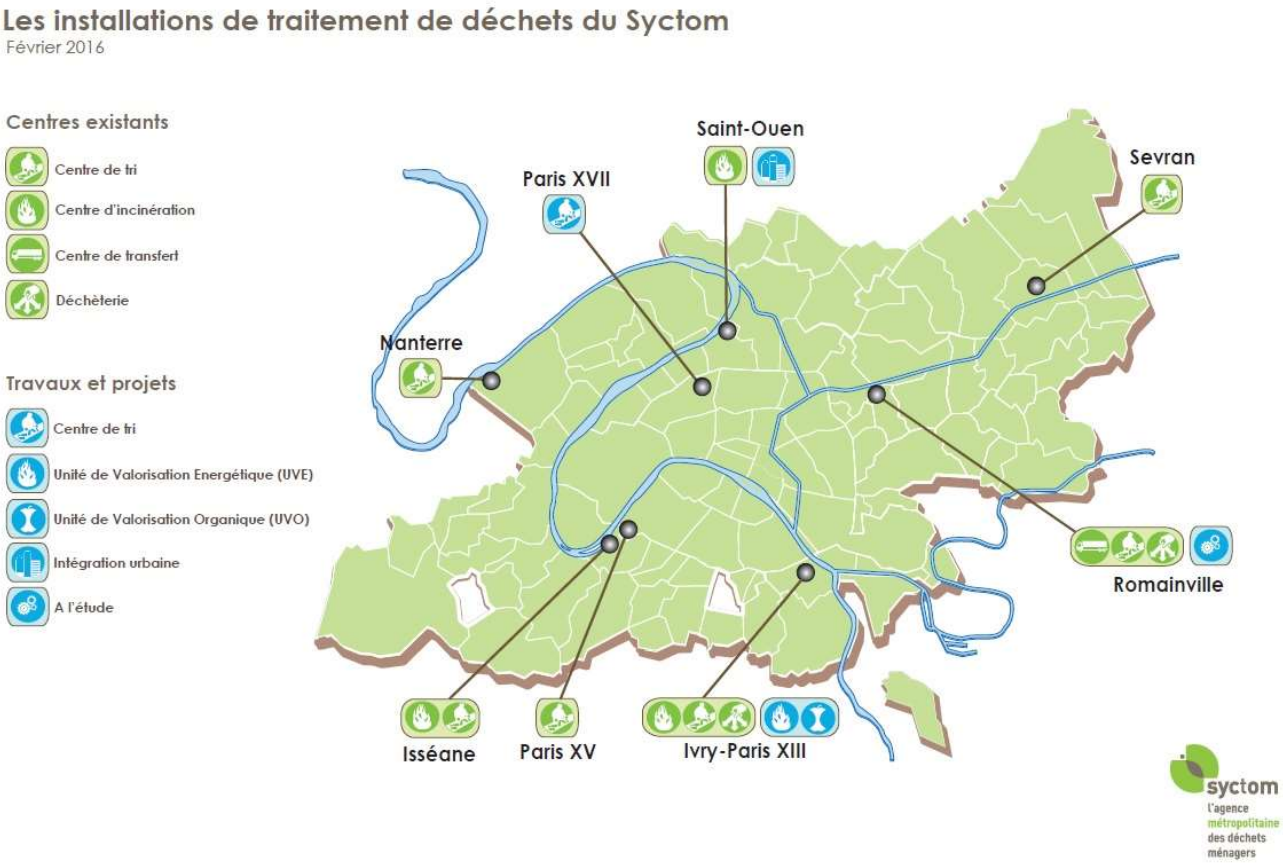

Le SIAAP, Syndicat Interdépartemental pour l'Assainissement de l'Agglomération Parisienne

Le territoire du SIAAP:
286 communes (petite et grande couronne)
9 M d'habitants collectés
1800 km²
1770 agents

syctom
L'agence métropolitaine des déchets ménagers

SYNDICAT INTERDÉPARTEMENTAL POUR L'ASSAINISSEMENT
SIAAP
DE L'AGGLOMÉRATION PARISIENNE

Le SIAAP

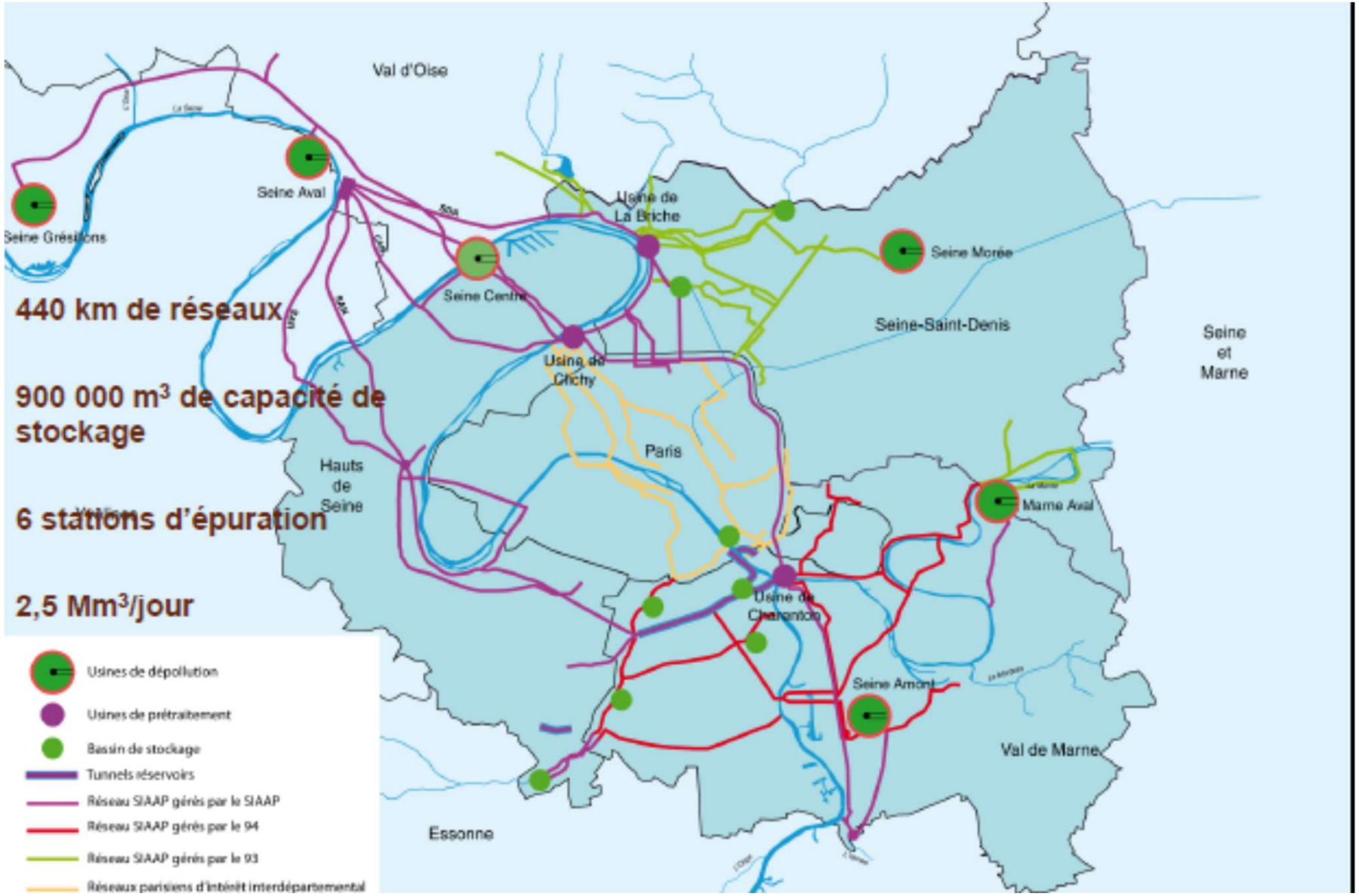

Stratégie du Syctom / Gestion de l'organique

- **Stratégie de gestion de la matière organique du Syctom en cohérence avec la LTECV:**
  - Compostage individuel et collectif -> mesures d'encouragements et soutiens financiers auprès des collectivités à compétence collecte
  - Collectes sélectives des biodéchets : politique incitative / plan de soutien aux CT à compétence collecte:
    -> subventions / prise en charge de la collecte à titre expérimental pendant 3 ans si les EPT le demandent

- **Volonté d'augmenter le flux de biodéchets triés à la source**
  - Objectif : 22 kg/hab/an en moyenne sur le territoire du Syctom à l'horizon 2023 (hors déchets verts)
  - Pour ce flux, retour au sol de la matière organique
  - Volonté du Syctom de mutualiser des installations de traitement avec d'autres syndicats de traitement de déchets

- **Nécessité de gérer à moyen terme les quantités de matières organiques présentes dans les OMR:**
  - **Choix de la coopération avec le SIAAP**

Le projet de coopération Syctom / SIAAP

- **Intérêt technique de mutualiser les boues d'épuration et les déchets ménagers** (apports resp. d'azote et de carbone) dans un traitement commun par méthanisation pour augmentation de la production de biogaz.

- **Retour d'expérience important du SIAAP** sur la méthanisation.

- **Disponibilité de foncier et/ou d'installations au SIAAP** permettant de mutualiser le traitement de la matière organique.

- **Difficultés pour le Syctom d'installer des équipements de traitement en milieu urbain dense** – retour d'expérience à Ivry et Romainville.

Le projet de coopération Syctom / SIAAP

- **Un accord-cadre de coopération** adopté par le comité syndical du Syctom (17/12/15) et le Conseil d'Administration du SIAAP.

- **Une convention de groupement de commande** signée le 17/06/16 permettant le lancement de procédures de commande publique nécessaires au développement du projet commun. Coordonnateur du groupement : le Syctom

- **Une commission d'appel d'offres spécifique** au groupement de commande composée de 2 membres des 2 CAO des 2 collectivités.

- **Le lancement d'une procédure de partenariat d'innovation** portant sur:
  - une démarche de recherche et développement (R&D),
  - la réalisation de tests et d'essais,
  - puis l'achat éventuel de la solution développée permettant le co-traitement des boues et des déchets organiques via un procédé à haut rendement permettant de maximiser la production de biogaz.

Principes d'exécution du partenariat d'innovation
(extrait fiche DAJ)

Présentation schématique de l'exécution d'un partenariat d'innovation conclu avec 3 partenaires

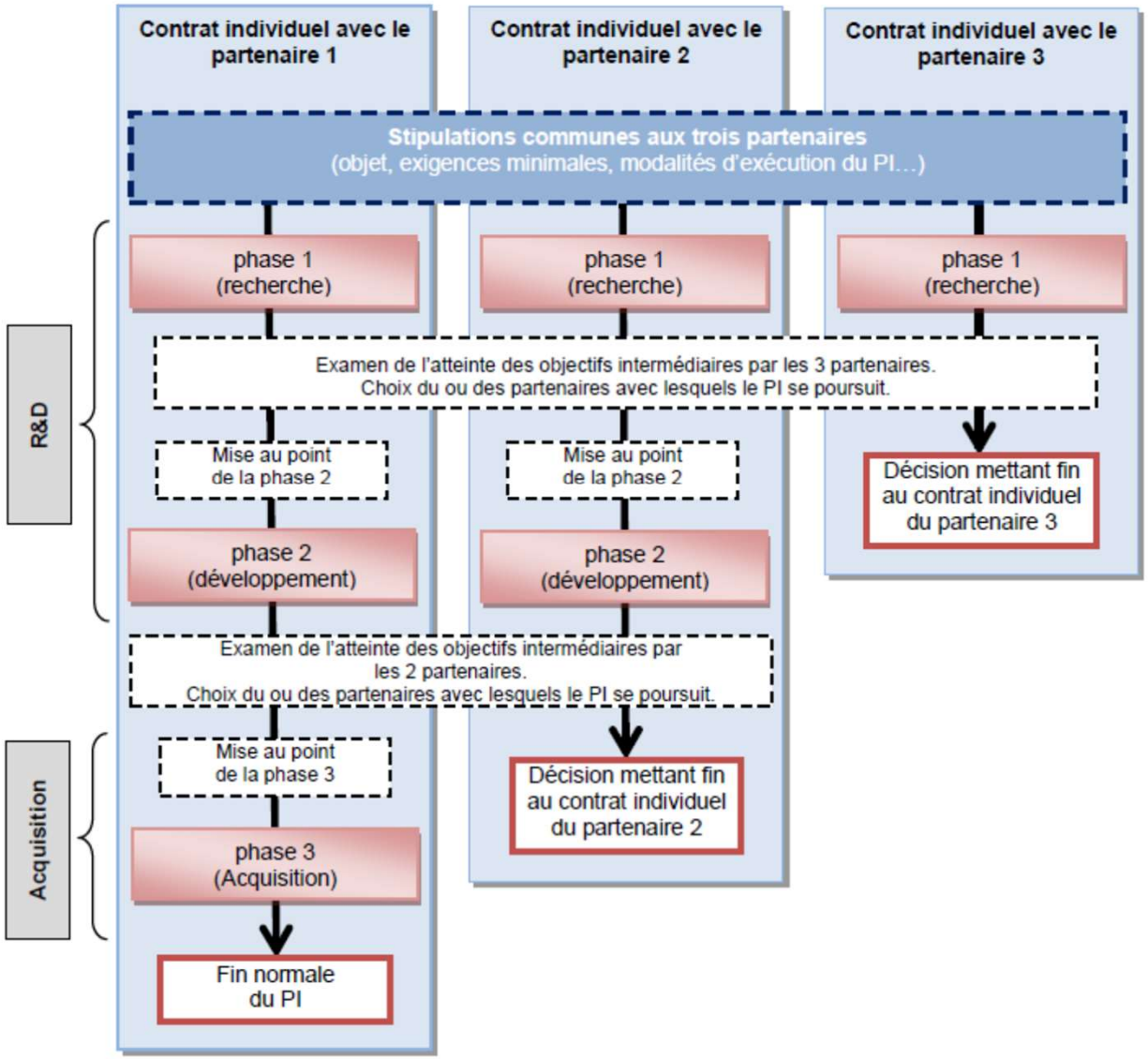

Etude de marché :

- Etat des lieux des projets de co-méthanisation des boues d'épuration et des déchets organiques, à minima au niveau européen
- Etat des lieux des projets de « transport de déchets organiques (fraction issue du tri des ordures ménagères résiduelles et/ou biodéchets) en vue d'un traitement externalisé »

Objectif :

-> Détermination du caractère innovant du projet commun

-> Préalable requis à la passation du partenariat d'innovation

Conclusions :

-> Co-méthanisation de boues et de FOR : même s'il existe au moins deux références européennes en fonctionnement, l'ampleur du projet qualifie notre démarche d'innovante

-> Périmètre des innovations : objectifs ambitieux de performance d'une co-méthanisation FOR/boues (notamment rendement énergétique)

Projet AAPC / note explicative du projet

- AAPC publié le 31 octobre 2016
- Candidatures attendues pour le 13 janvier 2017

- **Objectif du partenariat d'innovation = Disposer d'une installation de traitement à haut rendement (par co-méthanisation) permettant:**
  - **Une maximisation de la valorisation énergétique**
  - **Une minimisation de la production des sous-produits**

- Durée du marché : 108 mois

Gisements concernés (quantités max disponibles) :

- Pour le Syctom :

-> 60 000 tMS/an de fraction organique (FOR) issue du projet d'Ivry potentiellement sous l'une des 2 formes suivantes :

  - pâteuse (siccité comprise entre 35 et 45%) (à l'étude)
  - sèche (siccité comprise entre 75 et 80 %) (solution actuelle)

- Pour le SIAAP :

-> gisement de boues produites à Seine amont (Valenton) : 55 000 tMS/an

-> gisement de boues produites à Seine aval (Achères) : 135 000 tMS/an

-> Potentiellement sous-produits de STEP de type graisse pouvant provenir de Valenton ou d'Achères

-> Possibilité d'ajouter du fumier équin de Maisons-Laffitte (si installation à Achères)

Calendrier prévisionnel de l'opération

- 31 octobre 2016 : Publication AAPC
- Mi janvier 2017 : Réception et ouverture des candidatures
- **Fin février 2017 : agrément des candidatures par la CAO Siaap / Syctom et envoi du DCE**
- Fin avril 2017 : remise des 1ères offres
- Mai-juin 2017 : négociation avec les candidats puis envoi du DCE final
- Septembre 2017 : remise des offres finales
- **Décembre 2017 : attribution du (des) partenariat(s) d'innovation en CAO Siaap / Syctom**
- Janvier 2018 – juin 2018 : phase 1 du PI : Recherche / essais en laboratoire
- Juillet – septembre 2018: examen des résultats de la phase 1 / lancement phase 2 du PI : Développement et mise en œuvre du pilote industriel innovant

SYNDICAT INTERDÉPARTEMENTAL POUR L'ASSAINISSEMENT
SIAAP
DE L'AGGLOMÉRATION PARISIENNE

syctom
l'agence
métropolitaine
des déchets
ménagers

MERCI DE VOTRE ATTENTION